



Extrait du registre des décisions

Bureau du 30 septembre 2021

n° 133-21

Objet : *RS - Approbation d'une convention de mise à disposition de locaux au profit de l'association Les Amis des Bauges situés sur la commune du Châtelard*

- date de convocation le 24 septembre 2021
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi trente septembre dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des Expositions, Hall E, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 31

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierreton
Bassens	Alain Thieffemat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Jean-François Beccu - Marie Bénévise - Michel Camoz - Alain Caraco - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Thierry Repentin
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommatt
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Roचाix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Christian Berthomier à Jocelyne Gougou - de Vincent Boulnois à Hervé Ferroud-Plattet - de Pierre Brun à Marie Bénévise - de Michel Dyen à Philippe Gamen - de Martin Noblecourt à Aurélie Le Meur

• conseillers excusés : 16

Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Jean-Pierre Coendoz - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Sandra Ferrari - Philippe Ferrari - Christian Gogny - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Christophe Richel - Thierry Tournier - Cécile Trahand - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 30 septembre 2021

délibération n° 133-21

objet **RS - Approbation d'une convention de mise à disposition de locaux au profit de l'association Les Amis des Bauges situés sur la commune du Châtelard**

Philippe Gamen en l'absence de Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que Grand Chambéry est propriétaire du bâtiment qui accueillait l'ancienne Communauté de communes du Cœur des Bauges, situé avenue Denis Therme au Châtelard.

Suite au départ de plusieurs structures (Grand Chambéry Alpes Tourisme, Trésorerie notamment), des ensembles de bureaux se sont libérés.

L'association Les Amis des Bauges a sollicité Grand Chambéry afin qu'une partie des locaux libérés lui soit louée.

L'association Les Amis des Bauges intervient sur le territoire des Bauges et développe des projets partagés avec les habitants, associations, élus, partenaires et salariés, centrés sur le lien social. Les actions sont très diverses (crèche pour jeunes enfants, séjours « seniors », animation de la vie locale, aide à la recherche d'emploi). Elle emploie une quinzaine de salariés, principalement pour la petite enfance, et compte de nombreux bénévoles.

Il est ainsi proposé la mise à disposition d'un local au rez-de-chaussée du bâtiment, d'environ 106 m² (anciens locaux occupés par GCAT) permettant l'accueil des habitants, et des bureaux d'environ 57 m² au 2^{ème} étage du bâtiment qui accueilleront notamment la direction de l'association.

Ces locaux seront mis à disposition à partir du 1^{er} octobre 2021, pour une durée de trois ans, moyennant un loyer annuel de 5 300 € qui sera réévalué annuellement selon l'ILAT (indice des loyers des activités tertiaires).

Vu la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau l'approbation des conventions de mise à disposition de biens meubles et immeubles,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la convention de mise à disposition des locaux au rez-de-chaussée et au 2^e étage du bâtiment situé avenue Denis Therme sur la commune du Châtelard au profit de l'association Les Amis des Bauges,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer cette convention ainsi que toute autre pièce à intervenir,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 133-21

Objet de l'acte : RS - Approbation d'une convention de mise à disposition de locaux au profit de l'association Les Amis des Bauges situés sur la commune du Châtelard

Thème Préfecture : 3 - Domaine et patrimoine 3 - Locations 2 - Baux à donner

Date de l'acte : 05 octobre 2021

Annexe(s) : convention amis bauges

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20211005-lmc1H25996H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H25996H1

Date de transmission en Préfecture : 05 octobre 2021

Date de réception en Préfecture : 05 octobre 2021

Période d'affichage : du au